

ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS AUX COLLÈGES -ET AUTRES INITIATIVES ADOS- !



L'ÉDUCATION, ÇA VOUS REGARDÉ !

SOMMAIRE



Avant propos

Enjeux et définitions

p 3

Cadrage institutionnel et
réglementaire

p 4

p 5

Outils : réglementation

p 6

Outils : modèle de convention

p 7

Mise en place et gestion d'un ALAC

p 8

Financements et dispositifs d'aide

p 9

Projet éducatif, projet pédagogique

p 10

Outils : rédiger un projet

p 11

Outils : charte de fonctionnement

p 12

La démarche ados +

p 13

Communication et mobilisation

p 14

Evaluation et suivi

p 15

Annexes

Fiches ateliers du séminaire



Edito du DRAJES

texte à venir



ENJEUX ET DÉFINITIONS

Les enjeux de mettre en place un Accueil de Loisirs Associé au Collège

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des adolescents.
- Offrir un espace de socialisation et d'apprentissage complémentaire à l'enseignement scolaire.
- Renforcer la continuité éducative entre le temps scolaire, les temps péri et extrascolaire, la famille.
- Proposer des activités adaptées aux attentes des collégiens en lien avec l'établissement.

Définition

Qu'est-ce qu'un ALAC ?

Un ALAC est un espace de loisirs éducatifs dédié aux collégiens, proposé en lien avec leur établissement scolaire et articulé avec les temps scolaires, extrascolaires et informels...

Il s'agit d'un dispositif qui vise à offrir aux adolescents un cadre structuré dans lequel ils peuvent s'engager dans des activités variées, allant du sport à la culture en passant par des projets citoyens et scientifiques. Ces accueils favorisent l'expérimentation, la découverte et la construction de projets collectifs, dans une dynamique participative où les jeunes sont acteurs de leur propre parcours.

La mise en place d'un ALAC implique une réflexion sur les besoins et attentes des jeunes, afin de leur proposer un programme attractif et pertinent. Son succès repose sur une animation adaptée, un encadrement compétent et un partenariat étroit entre les différents acteurs du territoire.

Les publics concernés

Les ALAC sont destinés à tous les collégiens, sans distinction de niveau ou de parcours. Ils s'adressent aussi bien aux élèves en quête d'activités enrichissantes qu'à ceux ayant besoin d'un cadre structurant et bienveillant pour favoriser leur engagement.

Une attention particulière doit être portée à l'accueil des jeunes en situation de handicap, en garantissant une accessibilité optimale et un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.

L'inclusion est un principe fondamental des ALAC, qui doivent être conçus pour être ouverts à tous et favoriser la mixité sociale et culturelle. Les dispositifs doivent également prendre en compte la diversité des rythmes et des attentes des jeunes, en leur proposant des modalités de participation souples et évolutives. Enfin, l'implication des familles est essentielle pour assurer une continuité éducative et renforcer l'adhésion des jeunes au projet ALAC.



LE CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE



Les ALAC s'inscrivent dans le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), soumis à la réglementation en vigueur en matière d'encadrement, de sécurité et de projet éducatif. Leur mise en place repose sur un partenariat entre les établissements scolaires, les collectivités locales, la DSDEN-SDJES, la CAF et les associations d'éducation populaire comme les Francas.

Il est essentiel de formaliser ces collaborations à travers des conventions spécifiques précisant les responsabilités de chaque acteur. La réussite de ces accueils repose sur une gouvernance partagée et une concertation régulière entre les différentes parties prenantes.

Les ALAC peuvent bénéficier de soutiens financiers et institutionnels, notamment par le biais de subventions locales, départementales et nationales. Enfin, ils doivent répondre à des exigences de qualité et d'inclusion afin de garantir un accueil adapté à tous les collégiens, y compris ceux en situation de handicap.



Outil : Règlementation des ALAC

1. Déclaration des accueils

Les Accueils de Loisirs Associés aux Collèges (ALAC) doivent être déclarés auprès du SDJES au moins deux mois avant leur ouverture. La déclaration est obligatoire dès lors que l'accueil fonctionne plus de 14 jours par an ou accueille plus de sept mineurs simultanément. Elle doit préciser les informations suivantes :

- L'organisateur de l'accueil (association, collectivité, établissement scolaire, etc.),
- Le lieu et la durée de l'accueil,
- Les effectifs prévus,
- Les modalités d'encadrement,
- Le projet éducatif et pédagogique.

2. Taux d'encadrement

Les accueils de loisirs pour adolescents suivent des normes d'encadrement spécifiques, définies par la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

3. Qualifications et formations des encadrants

Les animateurs et directeurs d'ALAC doivent disposer des qualifications requises pour assurer l'encadrement des mineurs (voir réglementation en vigueur) :

- Directeur : Titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou équivalent,
- Animateur : Titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou justifiant d'une expérience significative dans l'animation,
- Taux d'animateurs qualifiés : Au moins 50 % des animateurs doivent être titulaires d'un BAFA ou d'un diplôme équivalent (BPJEPS, DUT Carrières Sociales, etc.),
- Encadrement spécifique : Pour certaines activités sportives ou à risque, des qualifications complémentaires (BNSSA, diplôme d'éducateur sportif) peuvent être exigées.

Les qualifications seront fonctions du projet et du nombre de mineurs déclarés.

Vous rapprocher du SDJES de votre département au moment de la déclaration si nécessaire.

4. Sécurité et responsabilités

Les organisateurs doivent garantir la sécurité physique et morale des jeunes accueillis. Cela implique :

- La mise en place d'un projet pédagogique clair et validé,
- L'application des protocoles de sécurité (gestion des sorties, encadrement des activités spécifiques, trousse de secours),
- Une assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur et des participants,
- La désignation d'un responsable chargé de la coordination avec les services d'urgence et les familles en cas de besoin.

5. Inclusion des jeunes en situation de handicap

Les ALAC doivent être accessibles à tous. La réglementation demande aux structures d'accueil de prévoir :

- Une adaptation des activités et des locaux aux besoins des jeunes en situation de handicap,
- La formation des animateurs à l'accompagnement des jeunes à besoins spécifiques,
- Une concertation avec les familles et les établissements scolaires pour assurer une continuité éducative adaptée.

6. Obligations administratives et financières

- Déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES du département du siège social de l'organisateur.) : Obligatoire pour tous les accueils de loisirs.
- Subventions et financements : Possibilité de solliciter des aides de la CAF, de l'État et des collectivités locales,
- Participation financière des familles : elle doit être définie en concertation avec les partenaires et en tenant compte des dispositifs d'aide existants



Outil : Modèle de convention entre un collège et une structure jeunesse

Convention de partenariat

Entre :

- Le collège [Nom du Collège], représenté par [Nom du responsable], en qualité de [Fonction], ci-après dénommé « le Collège »,
- Et l'association [Nom de la structure jeunesse], représentée par [Nom du représentant], en qualité de [Fonction], ci-après dénommée « la Structure jeunesse ».

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de formaliser un partenariat entre le Collège et la Structure jeunesse pour la mise en place et le fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Associé au Collège (ALAC), afin de proposer des activités éducatives, culturelles et de loisirs adaptées aux collégiens.

Article 2 : Engagements des parties

- Le Collège s'engage à :
 - Mettre à disposition des locaux et équipements selon les besoins de l'ALAC,
 - Informer et mobiliser les élèves et les familles sur les activités proposées,
 - Assurer un suivi éducatif et un accompagnement des jeunes.
- La Structure jeunesse s'engage à :
 - Concevoir et animer les activités en cohérence avec le projet éducatif de l'ALAC,
 - Garantir la sécurité et l'encadrement des jeunes,
 - Assurer une coordination avec les équipes pédagogiques du Collège
 - Contracter une police d'assurance et à faire toutes les déclarations nécessaires pour l'organisation de l'activité.

Article 3 : Durée et modalités de reconduction

La présente convention est conclue pour une durée de [durée] à compter du [date de début]. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Article 4 : Modalités financières

Les conditions de financement et de participation des familles sont définies en annexe.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements, chaque partie pourra résilier la convention après notification écrite.

Fait à [Lieu], le [Date],

Signatures :

[Nom et signature du représentant du Collège]

[Nom et signature du représentant de la Structure jeunesse]

MISE EN PLACE ET GESTION D'UN ALAC



Les étapes clés :

- Diagnostic des besoins sur le territoire, partagé entre les acteurs
- Rédaction du projet éducatif
- Mobilisation des partenaires
- Rédaction du projet pédagogique
- Fonctionnement



Les acteurs à impliquer :

- les jeunes
- les parents
- le collège
- la collectivité
- l'organisateur
- les associations du territoire
- les autres structures en direction des jeunes : PIJ, accueil ados...
- les institutions (DSDEN-SDJES-CAF-CD)

1. Diagnostic des besoins sur le territoire

Avant de créer un ALAC, il est essentiel de réaliser un diagnostic territorial partagé entre les acteurs éducatifs, institutionnels et associatifs. Cette analyse vise à identifier les besoins des adolescents, les attentes des familles et les ressources disponibles sur le territoire. Elle repose sur :

- Des enquêtes auprès des jeunes et des familles.
- La concertation avec les établissements scolaires, collectivités et associations locales.
- L'étude des dispositifs existants et des éventuels manques.

Ce travail collaboratif permet d'adapter l'offre d'activités aux réalités locales et d'assurer la cohérence du projet.

2. Rédaction du projet éducatif

Le projet éducatif constitue le socle de l'ALAC. Il définit les valeurs, les objectifs généraux et les principes pédagogiques qui guideront son fonctionnement. Il doit :

- Fixer les grandes orientations éducatives (autonomie, citoyenneté, inclusion, mixité sociale, etc.).
- Préciser les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Être partagé et validé par l'ensemble des partenaires impliqués.

3. Mobilisation des partenaires

La réussite d'un ALAC repose sur la coopération entre les acteurs :

- L'établissement scolaire : partenaire central, il facilite l'intégration des jeunes au dispositif.
- Les collectivités locales : elles soutiennent financièrement et logistiquement le projet.
- Le partenaire Information jeunesse du territoire
- Les associations d'éducation populaire : elles apportent leur expertise en animation et accompagnement des jeunes.
- Les familles et les jeunes : leur implication dans la co-construction des activités est essentielle.
- Les institutions: DSDEN-SDJES-CAF-CD

La formalisation des engagements de chaque acteur peut se traduire par des conventions ou des chartes de partenariat.

4. Rédaction du projet pédagogique

Le projet pédagogique décline concrètement les orientations du projet éducatif. Il comprend :

- Les objectifs du projet.
- Les activités proposées et leur articulation avec les besoins identifiés.
- Les méthodes pédagogiques privilégiées.
- Les modalités d'évaluation du dispositif.
- Les moyens humains et matériels nécessaires.

Ce document est un outil de référence pour les animateurs et l'ensemble des partenaires.



FINANCEMENTS

Différents financements peuvent être mobilisés pour soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un ALAC :

- Les aides financières : subventions de la CAF, des collectivités territoriales, appels à projets de l'État.
- Les dispositifs d'accompagnement : appui des Francas, formation des équipes, partage d'expériences avec d'autres ALAC.
- Les ressources matérielles : mise à disposition d'espaces par les établissements scolaires, mutualisation des équipements avec d'autres structures.
- L'accompagnement administratif : soutien des services municipaux et départementaux dans les démarches réglementaires et de déclaration.



Les aides financières

Territoire éducatif rural

Les Territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Le programme Territoires éducatifs ruraux vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les aides CAF

La CAF de votre territoire peut être partenaire des projets ALAC. Se rapprocher des chargés de conseils et de développement territoriaux pour connaître les possibilités.

- PSO
- Psj
- Fonds publics et territoires
- Bonus inclusion...

Les dispositifs éducation nationale :

- le CNR
- NEFLE
- Pass culture...

Les collectivités :

Participation des mairies, conseils départementaux et régionaux sous forme de subventions directes ou d'appui logistique.

PROJET EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Enjeux

- Construire un projet adapté aux jeunes
- Intégrer la co-construction avec les jeunes
- Proposer un cadre participatif
- Rôle et qualification d'un animateur
- Inclusion et accessibilité
- Compétences et posture
- Formation
- Favoriser l'accueil de tous les adolescent.es

Dans le cadre des Accueils de Loisirs Associés aux Collèges (ALAC), les projets éducatif et pédagogique sont des outils essentiels et obligatoires pour structurer les actions menées auprès des enfants et des jeunes.

Ils permettent de définir les objectifs, les méthodes et les valeurs qui guideront les interventions éducatives.

L'écrit de ces projets est indispensable pour assurer la cohérence de l'action éducative et favoriser une prise en charge de qualité.



1. Le projet éducatif : définition et enjeux

Le projet éducatif d'un ALAC est un document de référence qui définit l'orientation générale de l'organisateur de l'accueil. Ce projet a pour vocation de :

- Clarifier les objectifs éducatifs : il s'agit de préciser les finalités de l'accueil des jeunes, en fonction des besoins du public et des priorités éducatives.
- Assurer une continuité éducative : il établit des liens avec les projets de la commune, du collège, mais aussi avec d'autres dispositifs éducatifs existants.
- Garantir la qualité de l'accueil : le projet éducatif sert à poser des repères pour une prise en charge respectueuse du bien-être et du développement des enfants, en assurant une gestion optimale des ressources humaines et matérielles.

2. Le projet pédagogique : définition et objectifs

Le projet pédagogique est plus concret que le projet éducatif et se décline à travers des actions spécifiques.

Il concerne directement l'organisation des activités, des temps d'accueil, et des modalités de mise en œuvre des objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique répond à des questions pratiques comme :

- Quels types d'activités proposer ?
- Comment animer ces activités ?
- Quel est l'impact attendu sur le développement des enfants ?

Fiche technique : Rédiger un projet pédagogique ALAC

Contenu du projet éducatif

Le projet éducatif doit aborder plusieurs axes essentiels :

- Les valeurs éducatives : il s'agit des principes directeurs qui orientent l'action éducative, tels que le respect des droits de l'enfant, l'égalité des chances, l'intégration, la solidarité, et la citoyenneté.
- Les objectifs éducatifs : ces objectifs peuvent porter sur différents domaines comme la socialisation, la citoyenneté, la participation, la découverte, ou encore le développement personnel des jeunes.
- La prise en compte des besoins des jeunes : il est essentiel d'analyser les attentes et besoins spécifiques des enfants, afin d'ajuster l'offre éducative. Cela comprend les besoins affectifs, sociaux, intellectuels, mais aussi physiques et culturels.
- Les partenariats et la coordination avec d'autres structures éducatives : une bonne articulation avec les écoles, les familles, les associations locales, et les autres acteurs éducatifs est cruciale pour renforcer l'efficacité de l'accueil.

Contenu du projet pédagogique

Le projet pédagogique doit être rédigé avec une vision claire de ce que l'on souhaite transmettre et des moyens à mettre en œuvre. Voici les points à aborder :

- Les objectifs pédagogiques : il s'agit des compétences ou des savoir-faire à développer chez les jeunes. Ces objectifs doivent être mesurables et adaptés au groupe d'enfants accueilli.
- L'organisation des temps d'accueil : il convient de définir les horaires, le rythme des journées, les moments de transition entre les différentes activités, et l'équilibre entre les temps de détente et les moments d'apprentissage.
- Les activités proposées : les activités doivent être diversifiées, prenant en compte les intérêts des enfants, leurs âges, mais aussi leurs besoins de créativité, de sociabilité, et de relaxation. Les activités peuvent être ludiques, culturelles, sportives, manuelles ou encore citoyennes.
- Les modalités d'évaluation et d'adaptation : un projet pédagogique efficace repose sur une évaluation régulière de son impact. Il s'agit de mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer la participation des enfants, leur évolution, et la satisfaction des parents

La complémentarité entre projet éducatif et projet pédagogique

Bien que distincts, le projet éducatif et le projet pédagogique doivent être conçus de manière complémentaire. Le projet éducatif pose les bases théoriques et les valeurs qui guideront le projet pédagogique. Ce dernier, plus opérationnel, sert à appliquer les grands principes définis dans le projet éducatif à travers des actions concrètes.

Exemple de complémentarité :

Un projet éducatif visant à favoriser la citoyenneté et la participation des jeunes trouvera sa mise en œuvre dans le projet pédagogique à travers des activités telles que des ateliers de débats, des conseils de jeunes, des projets de solidarité ou des actions communautaires.

La mise en œuvre et le suivi des projets

L'élaboration des projets éducatif et pédagogique ne se limite pas à leur rédaction. La mise en œuvre nécessite une organisation rigoureuse, ainsi qu'un suivi constant pour garantir la cohérence et l'adaptabilité des actions. Il est important de :

- Impliquer l'équipe éducative : les animateurs et éducateurs doivent être partie prenante de l'élaboration des projets, pour qu'ils se les approprient et les appliquent avec enthousiasme.
- Prévoir des réunions régulières : ces rencontres permettent de faire le point sur la mise en œuvre des projets, d'ajuster les actions et de s'assurer que les objectifs sont atteints.

Recueillir les retours : la consultation des parents, des enfants, et des partenaires locaux est cruciale pour ajuster les projets et assurer leur réussite.

Outil : Charte de fonctionnement

La charte se construit avec les jeunes . Elle est une contractualisation du fonctionnementt attendu, en fonction des projets.

Elle est évolutive en fonction de l'évaluation qui en est faite par le groupe.

- Horaires et présences, modalités d'inscription ou de venue dans le lieu
- Règles d'utilisation du lieu, de la vie de groupe
- Activités et participation des jeunes
- Règles liées à la sécurité, à la gestion du matériel
- Rôle de l'adulte animateur

Témoignages

**Alac déjà déclaré : Repaire et
collège de Figeac (46)**

**Alac en cours de création :
Capdenac (12)**

En partenariat : Montech (82)



CE QU'EN DISENT LES FRANCAS...



1. Un projet éducatif centré sur les besoins et les aspirations des adolescents

La démarche Ado+ des Francas met l'accent sur la prise en compte des attentes des adolescents, leurs besoins spécifiques en termes de temps libre, de loisirs, d'apprentissage et de sociabilité. Elle cherche à offrir aux jeunes un environnement stimulant où ils peuvent exprimer leur créativité, développer leur autonomie et affirmer leur identité tout en étant accompagnés et soutenus.

Les projets Ado+ sont construits avec les jeunes, en les impliquant pleinement dans le processus de décision. L'objectif est de leur permettre de devenir acteurs de leur propre parcours éducatif, de prendre des initiatives et de participer à la vie collective de manière constructive.

2. Les piliers de la démarche Ado+

La démarche Ado+ repose sur plusieurs principes essentiels :

- **Participation active** : Les adolescents sont encouragés à participer à la définition des projets qui les concernent. Ils ont la possibilité de donner leur avis, de proposer des idées et de s'investir dans la mise en œuvre d'activités. Cela leur permet de se sentir écoutés et impliqués dans des projets qui leur ressemblent.
- **Éducation à la citoyenneté** : La démarche Ado+ place également un accent particulier sur la citoyenneté, la responsabilité et le respect des autres. Elle permet aux jeunes de mieux comprendre leur rôle dans la société et de développer des compétences sociales importantes, telles que la coopération, l'écoute et le respect des règles.
- **Équité et bienveillance** : Les Francas défendent une approche éducative inclusive qui permet à chaque adolescent, quel que soit son parcours, de trouver sa place dans le groupe et d'évoluer à son rythme. L'accent est mis sur la bienveillance et le respect des différences.
- **Autonomie et responsabilisation** : Ado+ aide les jeunes à développer leur autonomie en les encourageant à prendre des décisions, à gérer des projets, à assumer des responsabilités, et à se projeter dans l'avenir.
- **Soutien au développement personnel** : La démarche Ado+ soutient les jeunes dans leur processus de maturation en favorisant leur développement personnel, émotionnel et intellectuel. Les activités proposées sont conçues pour répondre à leurs besoins de créativité, de découverte et de bien-être.

3. Les actions concrètes de la démarche Ado+

Dans le cadre de la démarche Ado+, les actions menées sont variées et adaptées aux spécificités de chaque groupe d'adolescents et du territoire. Parmi les activités proposées, on retrouve :

- **Des ateliers de réflexion et d'expression** : Ces ateliers permettent aux jeunes de discuter de sujets qui les concernent directement, comme leurs loisirs, leurs préoccupations, ou des thèmes de société. Ils peuvent ainsi développer leur esprit critique, leur capacité à argumenter et à échanger.
- **Des projets collectifs** : Les jeunes sont invités à participer à des projets collectifs, qu'il s'agisse d'événements culturels, de projets solidaires, ou de créations artistiques. Cela favorise la coopération et le travail en équipe.
- **Des temps de loisirs éducatifs** : Des activités sportives, artistiques, ou ludiques sont proposées pour permettre aux adolescents de s'exprimer, de se détendre et de développer de nouvelles compétences.
- **L'accompagnement à l'orientation** : Ado+ accompagne également les jeunes dans leur réflexion sur leur avenir, en les soutenant dans leur parcours scolaire et professionnel, et en les aidant à mieux se connaître.

4. Une démarche adaptée à chaque territoire

L'un des points forts de la démarche Ado+ est sa capacité à s'adapter à différents contextes et territoires. Les projets sont co construits avec les jeunes, les animateurs, et les partenaires locaux (communes, associations, établissements scolaires, etc.). Chaque territoire peut ainsi mettre en place des actions spécifiques en fonction des besoins et des réalités locales.

Les Francas, à travers cette démarche, veillent à créer des liens solides entre les jeunes et leur environnement, en favorisant des actions de proximité et en s'appuyant sur les ressources locales pour enrichir l'expérience éducative.

5. Un engagement réciproque entre les jeunes et les animateurs

La démarche Ado+ repose sur une relation de confiance et de réciprocité entre les adolescents et les animateurs. Ces derniers, formés et soutenus dans leur rôle, agissent comme des facilitateurs, des conseillers, et des mentors. Ils offrent un cadre sécurisé et bienveillant où les jeunes peuvent s'exprimer librement, tout en les guidant dans leurs choix et leurs projets.

COMMUNICATION ET MOBILISATION



La réussite d'un ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège) dépend en grande partie d'une stratégie de communication efficace visant à mobiliser à la fois les jeunes et leurs familles. Une communication bien pensée permet de garantir une participation active, de renforcer la confiance et d'assurer un cadre harmonieux pour l'épanouissement des adolescents.

1. Mobilisation des jeunes

- Impliquer les jeunes dès le départ : Organiser des rencontres, des sondages ou des groupes de réflexion pour recueillir leurs attentes.
- Proposer des activités variées : Offrir un choix d'activités (sportives, créatives, culturelles) qui répondent aux envies des jeunes. Il faut commencer par agir, montrer ce qui est possible.
- Utiliser des supports adaptés : Recourir à des outils numériques, visuels et interactifs (réseaux sociaux, affiches, etc.) pour garder le groupe entre plusieurs séances, créer des groupes projet.

2. Mobilisation des familles

- Informer dès le début : Organiser des réunions d'information pour présenter l'ALAC, son fonctionnement et ses objectifs, notamment en utilisant l'ENT.
- Utiliser des supports variés : Distribuer des brochures, envoyer des newsletters, et mettre à jour les informations sur les panneaux d'affichage et le site internet.
- Se rendre disponible aux heures d'arrivée des parents, se rendre visible, organiser des loisirs partagés, des cafés...
- Créer un dialogue continu : Organiser des rencontres régulières avec les familles pour recueillir leurs avis et ajuster l'offre.
- Valoriser la coéducation : Encourager les parents à participer à des événements ou ateliers.

3. Outils de communication

- Supports numériques : Créer une page web ou un blog dédié pour diffuser des informations et partager des actualités.
- Réseaux sociaux : Utiliser Facebook, Instagram, ou TikTok pour communiquer et interagir avec les jeunes.
- Supports papier : Affiches dans les établissements scolaires, brochures et newsletters distribuées aux familles.

4. Évaluation et ajustement

- Enquêtes de satisfaction : Recueillir des retours via des questionnaires auprès des jeunes et des familles.
- Ajuster la stratégie : Modifier la communication en fonction des retours pour mieux répondre aux besoins.

EVALUATION ET SUIVI

L'évaluation d'un projet ALAC est un processus essentiel pour mesurer son impact, identifier ses réussites et détecter des pistes d'amélioration. Une évaluation bien menée permet de garantir la qualité de l'accueil, de répondre aux besoins des jeunes et des familles, et de s'assurer que les objectifs éducatifs sont atteints. Cette fiche présente les grandes lignes de l'évaluation d'un projet ALAC, en mettant l'accent sur les méthodes, les outils et les indicateurs à utiliser.



1. Objectifs de l'évaluation

- Mesurer l'impact du projet : Vérifier si les objectifs éducatifs, sociaux et récréatifs sont atteints.
- Améliorer la qualité de l'accueil : Identifier les points forts et les axes d'amélioration pour améliorer l'expérience des jeunes et des familles.
- Adapter le projet : Ajuster les activités et les modalités d'organisation en fonction des retours des jeunes et des familles.
- Justifier l'action auprès des partenaires : Fournir des éléments concrets pour valoriser le projet auprès des partenaires financiers, institutionnels et éducatifs.

2. Méthodes d'évaluation

- Évaluation intermédiaire: Suivi continu du projet pour ajuster en temps réel les actions mises en place.
- Évaluation finale : Bilan à la fin de la période d'activité, avec une analyse globale des résultats par rapport aux objectifs initiaux.
- Auto-évaluation : Impliquer les animateurs et les jeunes dans l'évaluation, en recueillant leurs impressions et suggestions.

3. Outils et supports d'évaluation

- Questionnaires et enquêtes : Distribuer des questionnaires aux jeunes, aux familles et aux animateurs pour recueillir des retours sur différents aspects du projet (organisation, qualité des activités, etc.).
- Interviews et groupes de discussion : Organiser des entretiens avec des jeunes, des familles et des animateurs pour approfondir les points soulevés par les questionnaires.
- Observations directes : Observer les jeunes pendant les activités pour évaluer leur engagement, leur bien-être et leur satisfaction.
- Analyse des données de participation : Suivre le taux de participation des jeunes aux différentes activités proposées pour identifier les préférences et les tendances.

4. Indicateurs à suivre

- Taux de participation : Nombre d'inscriptions et de présences des jeunes aux différentes activités de l'ALAC.
- Satisfaction des jeunes et des familles : Résultats des enquêtes et entretiens sur le ressenti des jeunes et des parents.
- Qualité des activités : Évaluation de la diversité, de la pertinence et de la qualité des activités proposées.
- Développement des compétences des jeunes : Mesure des progrès des jeunes en termes d'autonomie, de sociabilité, et d'implication dans la vie collective.
- Impact sur le climat scolaire et social : Suivi des effets de l'ALAC sur l'ambiance et la cohésion au sein du collège et de la communauté éducative.

5. Analyse des résultats et ajustements

- Synthèse des retours : Analyser les résultats des enquêtes et des observations pour identifier les points à améliorer.
- Identification des axes d'amélioration : Repérer les domaines où des ajustements sont nécessaires (types d'activités, horaires, modes de communication, etc.).
- Communication des résultats : Partager les conclusions de l'évaluation avec les animateurs, les jeunes, les familles et les partenaires pour recueillir leur avis et ajuster la stratégie.

Description des enjeux et des plus-values pour les établissements scolaires et les acteurs jeunesse dans le cadre d'un accueil de loisirs associé au collège

Enjeux pour les établissements scolaires : Réussite éducative et complémentarité pédagogique

1. Favoriser le développement des compétences transversales et des apprentissages informels en dehors du cadre strictement scolaire.
Impact attendu : Offrir des activités éducatives diversifiées qui prolongent les enseignements académiques en apportant une dimension ludique, culturelle ou sportive.
Réduction des inégalités sociales et territoriales
2. Lutter contre les disparités dans l'accès aux loisirs éducatifs.
Impact attendu : Permettre à tous les élèves, en particulier ceux issus de milieux défavorisés, de bénéficier d'activités enrichissantes et inclusives.
Renforcement du climat scolaire
3. Créer un environnement favorable à la coopération entre élèves et à la gestion des tensions.
Impact attendu : Développer le sentiment d'appartenance au collège et améliorer les relations entre les jeunes et les équipes éducatives.
Enjeux pour les acteurs jeunesse
Renforcement de leur rôle éducatif
4. Démontrer la valeur éducative des structures de loisirs en complément des parcours scolaires.
Impact attendu : Favoriser une reconnaissance de leur expertise en matière de pédagogie non formelle.
Création de synergies locales
5. Collaborer sur le territoire pour co-construire des projets adaptés aux besoins des jeunes.
Impact attendu : Dynamiser les réseaux locaux en impliquant familles, associations et collectivités dans une démarche commune.
Accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie
6. Favoriser l'épanouissement global des collégiens en tenant compte de leurs besoins psychologiques, sociaux et culturels.
Impact attendu : Contribuer à la construction de jeunes citoyens autonomes et engagés.
Plus-values pour les établissements scolaires
Une offre éducative enrichie : L'accès à des activités périscolaires innovantes (arts, sport, sciences, éducation à la citoyenneté).
Un partenariat renforcé : Les collaborations avec les acteurs jeunesse renforcent les liens entre les équipes pédagogiques et les éducateurs.
Des élèves plus motivés et autonomes : Une transition plus fluide entre le temps scolaire et le temps libre, bénéfique pour la concentration et la motivation en classe.

Enjeux pour les acteurs jeunesse

1. Visibilité et reconnaissance accrues
Valorisation de leur rôle éducatif : Les acteurs jeunesse voient leur expertise reconnue, notamment en matière d'éducation non formelle, de pédagogie ludique et d'accompagnement socio-éducatif.
Renforcement des partenariats institutionnels : Travailler avec les établissements scolaires offre une meilleure visibilité auprès des collectivités locales, des familles et des organismes éducatifs, ce qui peut ouvrir la voie à de nouveaux projets et financements.
2. Renforcement de leur impact sur le territoire
Ancrage local plus fort : La collaboration avec les collèges permet aux structures de loisirs de devenir des acteurs incontournables dans l'écosystème éducatif local, consolidant leur légitimité auprès des élus et des associations.
Création de synergies avec d'autres structures : Les partenariats avec les écoles, les collectivités et les associations favorisent une mutualisation des ressources et des compétences, renforçant ainsi l'impact collectif sur le territoire.
3. Amélioration de la pertinence des actions éducatives
Adaptation aux besoins des jeunes : Grâce à une collaboration étroite avec les équipes pédagogiques, les acteurs jeunesse disposent de données plus précises sur les besoins et attentes des collégiens. Ils peuvent ainsi co-construire des programmes et activités parfaitement adaptés (éducation à la citoyenneté, ateliers numériques, gestion des émotions, etc.).
Suivi renforcé des jeunes : En travaillant avec les enseignants et les familles, les animateurs de loisirs peuvent offrir un accompagnement global et individualisé des collégiens, en tenant compte de leur parcours scolaire et personnel.
4. Diversification et enrichissement de leurs offres
Expérimentation et innovation : Le cadre scolaire permet aux acteurs jeunesse de tester des formats ou contenus nouveaux (ateliers scientifiques, projets collaboratifs, dispositifs d'inclusion), tout en bénéficiant du retour des enseignants et des élèves.
Accès à de nouveaux publics : Ces partenariats leur permettent de toucher des jeunes qui ne fréquenteraient pas habituellement les structures de loisirs, notamment ceux issus de milieux défavorisés ou éloignés des pratiques culturelles et sportives.
5. Contribution à une mission citoyenne et éducative élargie
Promotion des valeurs éducatives : En travaillant avec les collèges, les acteurs jeunesse participent activement à la transmission de valeurs comme la solidarité, la tolérance et l'engagement citoyen.
Réduction des inégalités : Les activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs sont accessibles à tous, ce qui contribue à réduire les écarts éducatifs et sociaux, et à garantir une égalité des chances.
6. Opportunités de formation et montée en compétences
Développement des compétences des équipes : Les éducateurs et animateurs jeunesse bénéficient d'échanges enrichissants avec les enseignants, ce qui peut renforcer leurs pratiques pédagogiques. Des formations croisées ou des partages d'expertise peuvent être mises en place pour approfondir des thématiques spécifiques (gestion des conflits, inclusion, pédagogie différenciée, etc.).
Partage de bonnes pratiques : Les collaborations permettent de découvrir de nouveaux outils pédagogiques et méthodologiques, tout en enrichissant les compétences professionnelles des intervenants.

Fiche atelier : les moyens au service de l'alac

1. Les moyens humains

Les moyens humains nécessaires au fonctionnement d'un accueil de loisirs associé au collège se déclinent en plusieurs catégories :

- Personnel encadrant : idéalement titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation: du BPJEPS LTP Loisirs Tous Publics appelé maintenant BPJEPS ASEC animation socio-éducative et culturelle
 - animateurs qualifiés : Titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent. Leur rôle est de mettre en œuvre les projets éducatifs et d'animer les activités.
 - Directeur d'ALAC : Titulaire du BAFA ou équivalent. Responsable de la gestion administrative et pédagogique du dispositif.
 - Référent périscolaire ou éducatif : Interlocuteur privilégié entre le collège, les familles et les autres parties prenantes.
- Personnel technique :
 - Agents d'entretien et de maintenance pour garantir un environnement propre et sécurisé.
 - Personnel de restauration (si repas inclus).
- Partenaires enseignants : Mobilisation possible pour accompagner des activités spécifiques liées au projet éducatif.

2. Les partenariats possibles

Pour enrichir les activités et renforcer les moyens disponibles, les partenariats sont essentiels :

- Institutionnels :
 - Éducation nationale : Soutien pédagogique et mise à disposition d'espaces dans l'enceinte du collège.
 - SDJES : appui technique et pédagogique
 - Collectivités territoriales : Appui logistique, subventions, prêt de matériel ou infrastructures municipales.
 - Caf (Caisse d'allocations familiales) : Accompagnement technique et financier
- Associatifs :
 - Francas : accompagnement dans le cadre de l'expérimentation alac interdépartementale
 - Associations sportives, culturelles et artistiques pour proposer des ateliers et activités.
 - Clubs locaux ou fédérations pour favoriser les liens entre jeunes et leur territoire.
- Entreprises :
 - Sponsoring ou mécénat (financier ou matériel).
 - Sensibilisation à des thématiques (métiers, environnement, numérique, etc.).
- Parents d'élèves : Contribution en termes de bénévolat, accompagnement logistique ou aide sur des projets spécifiques.

3. Structuration de l'ALAC

L'accueil de loisirs doit s'intégrer dans une organisation cohérente :

- Lieu d'accueil :
 - Idéalement au sein du collège (salles polyvalentes, CDI, gymnase, cour).
 - Si extérieur, lieux accessibles et sécurisés à proximité.
- Temps d'accueil :
 - Temps périscolaires : temps méridien, fin de journée, mercredis après-midi, vacances scolaires.
 - Respect des rythmes de l'enfant et adaptation aux besoins des familles.
- Projets éducatifs :
 - S'inscrire dans le projet d'établissement du collège.
 - Définir des objectifs précis (apprentissage, citoyenneté, épanouissement personnel, lutte contre les inégalités).
- Équipe de pilotage :
 - Inclure des représentants de chaque partenaire pour assurer un suivi et une évaluation régulière du dispositif.

4. Le conventionnement

La formalisation des engagements entre les parties prenantes se fait via des conventions spécifiques :

- Conventions d'usage :
 - Entre le collège et l'organisme gestionnaire (mairie, association) pour l'utilisation des locaux et équipements.
 - Définition des horaires d'utilisation, des responsabilités et des modalités d'entretien.
- Contrats d'objectifs :
 - Avec les collectivités ou la CAF, précisant les engagements pédagogiques et financiers.
 - Durée généralement pluriannuelle pour assurer une stabilité du dispositif.

5. Les financements possibles

Les accueils de loisirs peuvent bénéficier d'un éventail de financements :

- CAF :
 - Financements via la PSO, PSJ, CTG... se rapprocher des conseillers en développement et territoires
 - Subventionnement projet : Fonds publics et territoires, bourses jeunes...
- Collectivités territoriales :
 - Participation des mairies, conseils départementaux et régionaux sous forme de subventions directes ou d'appui logistique.
- État :
 - Aides dans le cadre des politiques éducatives (Territoire éducatif rural, Pass culture, Nefle, CNR, internat d'excellence...).
 - Soutien financier à travers des projets SDJES : FDVA 2.
- Partenariats privés :
 - Entreprises locales via des mécénats ou dons en nature.
 - Fondations d'entreprises.
- Participation des familles :
 - Tarification en fonction du quotient familial, facilitée par les aides de la CAF.
- SDJES : appui technique, pédagogique, règlementaire

Conclusion :

Un accueil de loisirs associé au collège repose sur une mobilisation collective. La réussite de ce dispositif passe par une bonne articulation entre les moyens humains, les partenariats, une organisation adaptée et une stratégie financière solide. L'adhésion des familles et des collégiens au projet éducatif renforce également son impact : associer les jeunes dès la définition du projet est un gage de réussite et d'adhésion.

Fiche atelier : La place des jeunes: Participation et engagement dans les ALAC

Retours du séminaire

C'est quoi l'engagement des jeunes ?

Participation / participation régulière
Rendre les jeunes acteurs de leurs projets / Devenir acteur / Propositions
S'investir dans un projet / Implication
Etre acteur de son territoire
Notion de temporalité - Engagement : principe de durée, investissement dans le temps
Possibilités d'engagement selon le temps que demande le projet
Effet « boule de neige » : un engagement peut en amener un autre
Moteur, envie du jeune pour le projet, élan
Contrat (jeunes – jeunes et jeunes-adultes)
Pouvoir / Prise de parole et de position
Apprentissage / éducation
Reconnaissance (légitimité)
Notion de parcours d'engagement
S'engager dans un dispositif, connaître les dispositifs pour pouvoir s'engager

Quel est le rôle de l'adulte pour favoriser l'engagement des jeunes ?

Soutenir / encourager / aider
Laisser le choix, la liberté
Documenter, Valoriser
Accompagner
Répondre aux besoins
Maîtrise des dispositifs et des formes d'engagement
Donner envie
Faciliter
Organiser
Faire confiance
Temporalité
Ne pas juger, non jugement
Se former, s'informer

Présentation de l'échelle de participation

8 Projet initié par des adultes, décisions prises en consultation avec les enfants

« Cela se produit lorsque des projets ou des programmes sont lancés par des adultes, mais la prise de décisions est partagée avec les jeunes. Ce barreau de l'échelle peut être représenté par une recherche en action participative. »

6 Projet initié et dirigé par des enfants

« Cette étape a lieu lorsqu'un projet ou un programme est lancé et dirigé par des jeunes. Le rôle des adultes se limite à fournir un soutien. Ce barreau de l'échelle peut être représenté par l'activisme dirigé par les jeunes. »

4 Politique de pure forme / Symbolisme :

« Cela se produit lorsque les jeunes semblent avoir voix au chapitre, mais qu'en fait ils n'ont que peu de choix, voire aucun, concernant ce qu'ils font ou la manière dont ils participent. Ce barreau de l'échelle reflète l'adultisme. »

2 Décoration :

« Cela se produit lorsque les jeunes sont utilisés pour contribuer à une cause ou la renforcer d'une façon relativement indirecte, quoique les adultes ne prétendent pas que la cause est inspirée par les jeunes. Ce barreau de l'échelle reflète l'adultisme. »

7 Projet initié par des enfants, décisions prises en accord avec les adultes

« Cela se produit lorsque des projets ou des programmes sont lancés par des jeunes et la prise de décisions se fait entre les jeunes et les adultes. Ces projets habilitent les jeunes, tout en leur permettant d'accéder à l'expérience de vie et aux compétences des adultes et d'apprendre de celles-ci. Ce barreau de l'échelle peut être représenté par les partenariats entre les jeunes et les adultes. »

5 Consultés et informés

« Cela se produit lorsque les jeunes donnent leur avis concernant des projets ou des programmes conçus et gérés par des adultes. Les jeunes sont informés de la façon dont leurs commentaires seront utilisés et des résultats des décisions prises par les adultes. Ce barreau de l'échelle peut être représenté par les conseils consultatifs de jeunes. »

3 Désignés mais informés

« Cela se produit lorsqu'un rôle spécifique est affecté aux jeunes, qui sont tenus au courant de la manière et de la raison de leur participation. Ce barreau de l'échelle peut être représenté par les conseils communautaires de jeunes. »

1 Manipulation :

« Cela se produit lorsque les adultes utilisent les jeunes pour soutenir une cause et prétendent que la cause est inspirée par les jeunes. Ce barreau de l'échelle reflète l'adultisme. »



Idées, outils, ressources évoqués lors des échanges sur du séminaire

- La temporalité peut être un frein = contraintes de temps liées aux projets. Il faut bien connaître les contraintes liées aux temps, aux moyens humains, financiers, etc, pour communiquer les faisabilités du ou des projets.
- Posture : Être source de propositions d'un temps et d'un espace mais, laisser la place à l'initiative des jeunes
La posture de l'animateur pour laisser la place au jeune : elle ne s'improvise pas. Pouvoir se former à et mettre en pratique permet de travailler sur ça. Il convient d'être au clair avec le cadre posé et être transparent avec les critères déjà connus (si c'est le cas)
- Comment peut-on faire quand il existe déjà une commande du chef d'établissement : "il faut occuper les jeunes"?
C'est beaucoup dirigé sur ce qui doit être proposé aux jeunes.

Il faut donc essayer de rendre les jeunes acteurs par la posture (cadre et lien)

La notion de partenariat peut-être un peu négligée, même si c'est associé à l'école, ne veut pas dire que nous sommes salariés de l'école. –

- La notion de partenariat est à remettre en avant sur l'ALAC tout comme la question de l'engagement de l'adulte:
Qu'est-ce qu'on vient faire dans l'établissement et sur quel temps ?

Cela dépend aussi des moyens humains.

- Par rapport aux degrés et modalités de participation, il est parfois nécessaire de passer par en bas pour monter dans l'échelle.

Quand on est tout en haut de l'échelle, il convient de se poser les questions liées aux modalités de prises de décisions, à la gouvernance et les modes de prise de décisions.



Fiche atelier : Dynamique de groupe

En partant du postulat que, pour instaurer une dynamique de groupe constructive dans un ALAC, les professionnel·les doivent :

- définir une ou plusieurs intentions qui donnent la direction pour agir
- adopter une posture adaptée au public et au contexte
- s'appuyer sur des outils et des ressources

Les professionnel·les ont défini collectivement, pour cet atelier, les “bonnes pratiques” à encourager, et les pratiques contre-productives ou non-fonctionnelles, à éviter.

En complément du travail de groupe, des points clés relevés dans la conférence, pour cet atelier :

- il y a besoin de créer un collectif, de créer un espace secure, rassurant, réponse au besoin d'appartenance
- il est nécessaire d'aller dans les espaces des jeunes, avoir un intérêt large et global
- les jeunes ont besoin d'adultes qui sont capables de sortir du cadre, capables de leur offrir un lien de confiance, durable, de proximité, et non d'un cadre qui n'a plus de sens, moralisateur, jugeant.
- peu importe les moyens que l'on a, on peut toujours faire quelque chose, et les problématiques de la réalité sont des leviers pour agir ensemble, pour donner envie d'agir collectivement

INTENTIONS

À encourager

Pour les individus et le collectif :

- Développer le pouvoir d'agir des individus et du groupe
- Créer un collectif / agir sur le sentiment d'appartenance
- Croissance du groupe, émancipation individuelle et collective
- Créer / agir / être en mouvement
- Favoriser l'ouverture vers les autres
- Travailler l'esprit critique

Pour la structure ALAC :

- Assurer un cadre bienveillant / sécurisant, dans lequel il a de l'écoute et de la communication
- que l'ALAC soit un lieu accueillant, et accueille
- Créer du lien, créer un collectif
- Investir les lieux avec les jeunes
- Transformer les problèmes en action, s'appuyer sur la réalité
- Être un espace de démarches de projets
- Développer le lien de confiance le plus tôt possible (passerelle CM1, CM2...)
- Assurer une dynamique collective
- Être partenaire avec le collège / les élu·es

Pour l'animateur / l'animatrice :

- Accepter que cela prenne du temps
- Sortir de la peur
- Oser parler de la relation
- Construire ses intentions/objectifs avec son public

À éviter

Pour la structure ALAC et l'animateur / l'animatrice :

- Chercher des jeunes pour réaliser un projet pensé par les adultes
- Poser ses intentions seul·e
- Accepter (sans critique) les intentions des “autres” (élu·es ou principal·e du collège par exemple)
- Chercher l'idéal

Pour les individus et le collectif :

- Avoir une idée arrêtée (et fausse) sur les jeunes
- Instrumentalisation, manipulation des jeunes

POSTURE

À encourager

Dans le lien :

- Être dans une écoute active et bienveillante,
- Être disponible, le montrer
- Ouverture, sourire, être avenant·e
- L'authenticité et franchise (naturelle)
- Posture d'équivalence
- Être exemplaire
- Être patient·e
- Chercher un lien de proximité, mais en gardant une distance professionnelle (à définir!)
- Avoir un langage adapté, tenue vestimentaire adaptée, donner une première "bonne" impression

Dans l'action :

- Proposer plutôt qu'imposer
- Aller dans leurs espaces, s'intéresser
- Encourager la prise de parole, d'initiative
- Savoir valoriser les envies/propositions/projets de jeunes, féliciter
- Laisser la place aux jeunes / savoir se mettre en retrait, laisser faire
- S'inscrire dans un temps long / prendre le temps de tisser du lien
- Développer le lien de confiance (réciproque)
- Valoriser les moments d'exception
- S'autoriser à sortir du cadre ?
- Chercher à être fédérateur

Des connaissances à avoir pour adapter sa posture :

- Psycho-pédagogie, connaissance du public, de ses besoins
- Compétences psycho-sociales
- S'intéresser à leurs centres d'intérêt (musique, réseaux sociaux, jeux vidéos...), pour avoir des références communes

À éviter

Dans le lien et la dynamique

- Complicité (sur des témoignages de faits graves)
- Parler trop de soi
- La posture de celui/celle qui sait (domination/autoritarisme)
- Être le sauveur ou la sauveuse
- Moralisation, jugement des jeunes ou de ce qu'ils/elles font
- Aller dans l'étiquetage des élèves
- Être dans la comparaison
- Le chantage affectif
- Être humiliant·e (surtout sous prétexte d'humour)

Dans l'action :

- Trop "gérer" le projet, être trop directif·ve, faire à la place des jeunes
- La succession de projet trop rapide
- Cloisonnement des espaces et des groupes
- Attendre dans une salle que les jeunes viennent, ne s'appuyer que sur des intentions d'inscription, sans avoir créer de lien auparavant

OUTILS

À encourager

Des formats d'action :

- rencontres, réunions proposées
- se promener dans la cour, se poser avec les jeunes, discuter informellement... (entrer dans leur espace)
- du temps long
- utiliser l'imaginaire

Des outils pour la relation :

- le lien de confiance
- le cadre pour être clair·e dans ce qu'on propose
- communication non-violente
- médiation, transformation des conflits
- outils de la gouvernance partagée
- facilitation

Pour communiquer et rester en lien :

- Réseaux de communication à mettre en place avec les jeunes
- Outils numérique, multimédia, radio, support vidéos...
- Des espaces de réflexions et de recueil des idées / besoins des jeunes (panneaux affichages, temps de concertation...)

Pour ne pas être isolé·e, s'appuyer sur :

- les partenaires, le réseau
- l'identité de la structure, la valoriser
- la formation
- les échanges entre pairs

Pour faciliter la participation :

- Accompagnement dans nos locaux (via les transports mis à disposition)
- ou un local dédié pour les jeunes dans le collège
- Anim transversal enfance ET jeunesse
- Passerelle CM2

À éviter

Pour communiquer :

- Des outils de communication non utilisés par les jeunes
- Sortir des moyens numériques (téléphone, internet...) pour éviter la dépendance, l'influence des contenus, ainsi que pour démontrer qu'ils peuvent s'occuper sans numérique
- Le multimédia

Pour faciliter la participation :

- La carotte
- Un cadre trop restrictif
- L'instrumentalisation (CMJ parfois)

Fiche atelier : Continuité éducative

Objectif de l'atelier :

Amener les différents acteurs éducatifs de la jeunesse à penser leurs actions pour la jeunesse dans un projet plus global, à faire du lien entre les différentes actions. Amener une réflexion sur les leviers et les freins pour permettre une mise en œuvre cohérente de la continuité éducative sur les territoires.

Brainstorming :

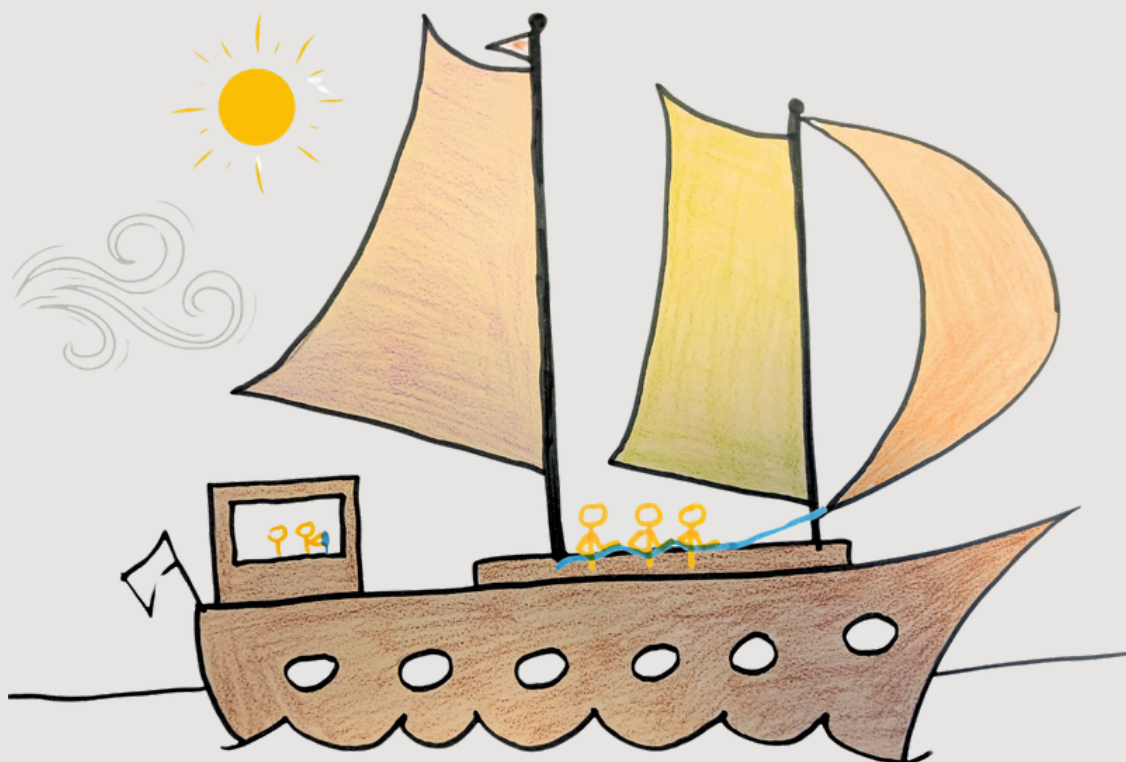
Nuage de mot, quand on parle de continuité éducative, on parle de quoi ?



Dessin métaphorique :

Sur un dessin représentant un voilier, les participant.e.s répondent aux questions qui font liens avec différentes parties du dessin :

- Gouvernail : Qu'est-ce qui est facile et difficile dans mes relations avec mes partenaires ?
- L'équipage : Avec quels partenaires je travaille ou je voudrais travailler ?
- Vent, soleil : Dans quel projet plus global s'inscrit mon action pour la jeunesse, ou dans quel projet je souhaiterais qu'il s'inscrive ?



Soleil /vent :

- PEdT
- CTG
- CAF
- Société consumériste individualisme
- Elu.e.s
- Fédération éduc pop
- Territoire
- associations locales
- Lien favorable entre les territoires

Equipage :

- Réseau Info jeunes
- Associations locales (sportives et culturelles) (X2)
- CPE
- Jeunes (X2)
- Familles et association parents (X2)
- Cantine
- Personnel d'éducation (AED, animateur...)
- Institutions

Gouvernail :

Freins	Leviers
• Education formelle et informelle côte à côte et pas ensemble • Concurrences des différents acteurs • Relations tendues entre certains acteurs • Pas toujours le temps pour des rencontres • Pas de lien avec les différents acteurs de l'établissement, information perdue.	• Copilotage des actions • Réunions de concertation (X2) • Valeurs communes • Conviction • Complémentarité des différents partenaires



Éléments mobilisables :

Pour chaque élément du dessin, les participant.e.s, remplissent le tableau :

- 1^{re} colonne : Quels éléments, outils, méthodes sont **déjà mobilisés** pour répondre à cet enjeu ?
- 2^e colonne : Quels éléments, outils, méthodes sont **à mobiliser** pour répondre à cet enjeu ?

Gouvernail :

Déjà mobilisé	À mobiliser
• Réunion PEdT (X2) • Partenariat dans différents projets • Enquête parents et jeunes	• Rencontre avec les personnels des collègues (professeurs et AED) • Formation des acteurs (X2) • Facilitateur permettant les relations inter-acteurs • Formation des élu.e.s, les sensibiliser à leur rôle éducatif

Equipage :

Déjà mobilisé	À mobiliser
• Réunion 3x/an • Invitation aux différentes commissions (CESCE, CA, CVC...) (X2) • Participation à des séminaires • Participation aux différents réseaux directeurs, animateurs, coordinateurs	• Temps de concertation conviviaux • Interconnaissance des missions des différents partenaires • Outils et animations communs • Les élu.e.s à différentes échelles • Recensement des partenaires et des actions • Schéma de services aux jeunes • Valorisation des actions mises en place • Diplôme spécifique "animation jeunesse"

Vent/soleil :

Déjà mobilisé	À mobiliser
• Participation au PEdT et à la CTG (X2) • Dispositifs financiers (PS jeunes, FPT, FDVA...) • Utilisation des réseaux	• Créer du lien entre les CVC et les Conseils Municipaux de Jeunes (à intégrer dans la conception et l'organisation d'un partenariat avec le collège) • Requestionner les dispositifs financiers • Personne référente qui fait le lien entre les différents acteurs • Présence des associations dans les CoPil, CA, AG, vœux des maires...



les francas

L'éducation en mouvement !

SDJES de l'Aveyron

279 rue Pierre Carrère,
12000 Rodez

Contact : Pierrick Rumel
pierrick.rumel@ac-toulouse.fr

SDJES du Lot

31 rue de la Légion d'honneur
46000 Cahors

Contact : Pascale Lacoste Molina
et Guillaume Defrance
guillaume.Defrance@ac-toulouse.fr
pascale.Lacoste@ac-toulouse.fr

SDJES de Tarn et Garonne

436 rue Edouard Forestie
82000 Montauban

Contact : Valérie Casuso
sdjesvaleriecasuso@gmail.
com

Les Francas de Tarn et Garonne

24-25 rue d'Albert
82000 Montauban
05 66 63 49 06

www.francas82.fr
s.lasserre@francasoccitanie.org

